

LE « SHARENTING »



Pour une enfance
en sécurité et sans violence

Comme la majorité des parents, vous partagez sûrement ou avez déjà partagé des photos ou des vidéos de votre enfant sur vos réseaux sociaux, sans qu'il y ait nécessairement consenti. Ce phénomène porte un nom : le **sharenting**. Bien que cette pratique courante semble inoffensive, elle comporte tout de même certains dangers. Heureusement, on peut prendre certaines précautions pour les limiter!



OR Bie

RISQUES

Plusieurs risques sont liés au sharenting.

Intimidation: un intimidateur pourrait utiliser des photos que vous avez partagé de votre enfant comme matériel pour se moquer de lui.

Vol d'identité: des informations personnelles peuvent être recueillies dans les publications que vous faites au sujet de vos enfants (nom, âge, date de naissance, adresse). Les fraudeurs peuvent se servir de ces informations pour voler leur identité.

Identité virtuelle de l'enfant: en mettant en ligne des photos, des vidéos ou des publications au sujet de votre enfant, vous construisez son identité virtuelle à sa place. Il pourrait ne pas être à l'aise avec celles-ci plus tard, certaines personnes ne veulent pas nécessairement avoir une présence en ligne.

Pédocriminels et prédateurs d'enfants: Des individus malveillants peuvent repérer rapidement les habitudes de votre enfant et ses informations personnelles (son école, la ville où il habite etc.) dans les publications sur votre enfant.

Pornographie juvénile: les images de votre enfant à la piscine ou dans le bain pourraient se retrouver entre de mauvaises mains. Même si c'est assez rare, il est possible que ces images se retrouvent dans des sites de pornographie juvénile ou qu'ils soient utilisés à des fins personnelles par des individus malveillants.

Utilisation future des renseignements personnels: les informations au sujet des résultats scolaires de votre enfant, de leur condition de santé et de leurs comportements peuvent être utilisés par des tiers et influencer négativement leurs décisions. Pensons par exemple à leurs futurs emplois, à leurs demandes d'admission pour l'université et à des compagnies d'assurance vie.



CONSEILS



Avec tous ces risques, **faut-il arrêter de partager de photos de nos enfants?** Pas nécessairement! En étant conscients des risques et des dangers, on peut partager des images de nos enfants de manière plus sécuritaire. Voici quelques pistes pour vous guider.

- ⌘ Questionnez-vous avant une publication. Pourquoi partager cette information ou cette vidéo? Notre enfant pourrait-il être gêné, aujourd'hui ou plus tard? Veut-on que ça fasse partie de son identité virtuelle?
- ⌘ Évitez toute publication pouvant révéler des renseignements personnels : nom, date de naissance, adresse, nom de son école, renseignements sur sa santé, ses habitudes ou qui peuvent servir de réponses à des questions de sécurité (nom de son chien).
- ⌘ Évitez les photos, vidéos ou toute information embarrassante, y compris bien entendu la nudité partielle ou complète.
- ⌘ Demandez à votre enfant son consentement avant de publier à son sujet (s'il est en âge de comprendre). Si votre enfant est plus vieux, mentionnez-lui que vous avez fait des publications à son sujet et montrez-lui celles-ci. Retirez le contenu à sa demande.
- ⌘ Assurez-vous que votre compte est privé, qu'il n'apparaît pas dans les moteurs de recherche et que le contenu est accessible uniquement aux gens que vous autorisez.

TYPES DE PUBLICATIONS ET LEURS DANGERS

- ≈ Bébé qui prend son bain:
 - » La photo peut se retrouver entre de mauvaises mains. L'enfant pourrait être gêné par cette publication plus tard.
- ≈ Mon enfant à sa première journée d'école:
 - » L'école que fréquente l'enfant devient une information accessible à tous.
- ≈ Mon enfant et ses amis qui s'amuse:
 - » Les parents des enfants sur la photo ne sont pas nécessairement d'accord pour qu'une photo de leur enfant soit publiée.
- ≈ Mon enfant qui est malade
 - » L'enfant peut percevoir sa maladie comme un événement intime qu'il ne veut pas partager.

POINTS CLÉS

- ≈ Lorsque vous publiez des photos et des vidéos de votre enfant, vous partagez sans le réaliser plusieurs renseignements personnels.
- ≈ Ces publications pourraient plus tard nuire à la réputation de votre enfant et être utilisées à des fins de fraude ou de pornographie juvénile (dans les cas les plus extrêmes).
- ≈ Pour diminuer les risques liés à ces pratiques, limitez les publications au sujet de votre enfant et resserrez les paramètres de confidentialité de vos réseaux sociaux.

